

	Avis d'attribution Procédure Adaptée Marché de Accord-cadre de service	AT 2025-25
---	---	----------------------------------

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : **Ville de Bergerac**

Correspondant : Service Commande Publique, 19 rue Neuve d'Argenson, 24100 Bergerac

Tél. : 05 53 74 66 66 – Courriel : commande-publique@bergerac.fr

Site internet : <https://www.bergerac.fr> - Profil d'acheteur : <https://achatpublic.com>

Objet de l'accord-cadre : Location maintenance avec option d'achat de photocopieurs multifonction pour la Ville de Bergerac

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec un montant maximum fixé à 195 000 € HT pour toute la durée de l'accord-cadre.

Le pouvoir adjudicateur décide de ne pas allouer l'accord-cadre pour les raisons suivantes : l'objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Type de procédure : Procédure Adaptée.

Critères d'attribution : *Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :*

- **Prix des prestations : 35 %**
- **Maintenance et SAV : 35 %**
- **Valeur technique : 20 %**
- **Développement durable : 10 %**

Le groupement des sociétés **SEB BUREAUTIQUE (mandataire)**, située 1 rue du Viscos, 65420 IBOS, et **LIXXBAIL (co-traitant)**, située 12 place des Etats-Unis, 92545 MONTROUGE, est déclaré attributaire de l'accord-cadre pour un montant maximum de 195 000 € HT pour toute la durée de l'accord-cadre.

Durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 5 ans à compter de la date de livraison de la première machine.
L'accord-cadre n'est pas reconductible.

Date d'attribution de l'accord-cadre : Le 30 janvier 2026

Voies et délais de recours :

Conformément à la réglementation, possibilité de contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation, en déposant auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet, 33 000 Bordeaux – Tel : 05 56 99 38 00 – Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr) :

- *soit un recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date publication de l'avis d'attribution du marché, conformément aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative.*
- *soit un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution.*

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 3 février 2026

Les documents communicables du marché sont disponibles auprès du service Commande Publique : 05 53 74 65 81 – 05 53 74 67 81